

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUC-DE-VINCENNES,
LUNDI 12 AOÛT 2019, 20h00
Salle du conseil municipal, 660 rue Principale
ORDRE du JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
3. Procès-verbaux
 - 3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 JUILLET 2019
 - 3.2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 JUILLET 2019
4. Dépôt des correspondances et autres communications (voir fiche ou courriel)
5. Trésorerie
 - 5.1. Comptes
 - 5.2. Engagement de crédits
 - 5.3. Suivis financiers des projets : voirie - réservoir - salle entraînement – borne électrique – entretien général – voir fichier Excel par projet
6. Administration
 - 6.1. Dépôt du calendrier électoral pour combler les postes de conseillers vacants – élection partielle le **22 septembre 2019**
 - 6.2. Résolution pour le dépôt du rapport annuel concernant le schéma de couverture de risque du territoire de la MRC des Chenaux
 - 6.3. Protocole d'entente régional sur la gestion des cas d'insalubrité sur le territoire – présenté par le CIUSSS
 - 6.4. Mise en place d'un programme de remboursement pour les couches lavables – éviter la disposition des couches jetables au site d'enfouissement – demande de Mme Sabrina Côté
7. Ressources humaines
 - 7.1. Inscriptions - Cours sur la signalisation routière et signaleur – Alexandre Langlois (2 jours) et Éric St-Arnaud (1 jour) – le 11 & 12 septembre prochain dispensé par l'APSAM à Saint-Stanislas et Saint-Luc-de-Vincennes
 - 7.2. Prolongement du contrat d'emploi de M. St-Arnaud pour une période supplémentaire – compléter les travaux de la salle d'entraînement et réaménagement de la bibliothèque
8. Voirie
 - 8.1. Résolution pour attribution – Contrat de déneigement 2019-2020 – Entente annuelle – Jean Carignan et fils
 - 8.2. Déneigement des bâtiments municipaux – contrat de 5 ans (en cours)
9. Infrastructure
 - 9.1. Planification pour le renouvellement des conduites unitaires de la rue de l'église – Mandat à la « Fondation Rues Principales » pour un aménagement urbain en collaboration avec la SADC de la Vallée de la Batiscan
10. Planification stratégique
 - 10.1. Dépôt du rapport final du Programme Nouveaux Horizons pour les aînées 2017-2018 – Réfection du Centre communautaire Georges-Sévigny – drains français
11. Urbanisme
 - 11.1. Fin ou renouvellement de l'entente sur les services d'application relative aux règlements d'urbanisme - Voir courriel, M. Baril – MRC des CHENAUX
12. Loisirs
 - 12.1. Grille d'activités d'automne avec le Centre de loisirs multi-plus – période des inscriptions du 19 août au 12 septembre

12.2. Dépôt de règlements généraux pour la salle d'activité au centre communautaire

12.3. Comité provisoire « Les incroyables comestibles » afin de compléter l'aménagement et le terrassement du centre communautaire – Nouveaux Horizons pour les aînés 2018

13. Varia

13.1. _____

13.2. _____

13.3. _____

14. Période de questions

15. Clôture de la séance

MUNICIPALITÉ SAINT-LUC-DE-VINCENNES
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL –12 AOÛT 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 12 août 2019, à 20 h, à la salle du conseil de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents : Monsieur Jean-Claude Milot, maire
 Mesdames Françoise Asselin, conseillère
 Thérèse Thivierge, conseillère
 Monsieur Jacques Lefebvre, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Francis Dubreuil fait mention de secrétaire.

2. ORDRE DU JOUR

Résolution 2019-08-333

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Thérèse Thivierge, que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes adopte l'ordre du jour tel que décrit ci-dessous et en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Ajout aux varia en ouverture de l'assemblée :

- 13.1 Dépôt d'une lettre de démission d'un conseiller municipal – poste #6
- 13.2 Demande d'une contribution financière – Souper MADA avec le comité de la municipalité de Champlain
- 13.3 Nomination annuelle du maire remplaçant Pro-Maire, compte tenu de la démission du conseiller # 6

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

3. CORRESPONDANCES (reçu par courriel- absence de lecture)

4. PROCÈS-VERBAUX

4.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019

Résolution 2019-08-334

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019, et s'en déclarent satisfaits;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Thérèse Thivierge, que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

4.2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 juillet 2019

Résolution 2019-08-335

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lefebvre que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 juillet 2019.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. TRÉSORIE

5.1. Comptes

Résolution 2019-08-336

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte des listes des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la secrétaire-trésorière adjointe et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance du mois de juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte les listes des comptes à payer sont faits conformément aux engagements de crédits pris en vertu du règlement numéro 2007-359 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la secrétaire-trésorière adjointe :

- la liste des chèques émis (**analyse comptes fournisseurs-annexe A**) datée **31 juillet 2019**, du chèque **#4185 au #4201** et du prélèvement **#1336 à #1361** pour les paiements effectués par Accès D; pour un montant total de **223 446.66\$**
- la liste des chèques émis (**rapport des salaires nets-annexe B**) datée **5 août 2019**, pour les salaires versés du numéro **#504457** au numéro **#504478**; pour un montant total de **9 613.5 \$**.

IL EST PROPOSÉ par Françoise Asselin que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les listes des comptes à payer et autorise leurs paiements.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

5.2. Engagement de crédits

Résolution 2019-08-337

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des engagements de crédits pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale;

IL EST PROPOSÉ par Thérèse Thivierge, que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise la secrétaire-trésorière adjointe à procéder dans les limites de ces crédits.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

5.3 Suivi financier des projets en cours

Reportée - Le tableau est incomplet et sera remis lors d'une prochaine rencontre

6. ADMINISTRATION

6.1 Dépôt du calendrier électoral

Le directeur général de la municipalité dépose le calendrier électoral en vue d'une élection partielle pour combler la vacance de poste de 2 conseillers municipaux; Conseiller # 1 et conseiller # 4.

6.2 Rapport annuel concernant le schéma de couverture de risques du territoire de la MRC des Chenaux

Résolution 2019-08-338

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur en prévention des incendies de la MRC des Chenaux a soumis son rapport annuel sur ces activités;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport déposé;

CONSIDÉRANT QUE le rapport doit être approuvé par le conseil municipal pour son approbation par le Ministère de la Sécurité publique;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lefebvre que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve le rapport annuel du coordonnateur en prévention des incendies de la MRC des Chenaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

6.3 Protocole d'entente régional sur la gestion des cas d'insalubrité sur le territoire en collaboration avec le CIUSSS de la Mauricie

Résolution 2019-08-339

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Luc-deVincennes comme organisme de proximité auprès des citoyens constitue une assise importante pour la gestion de l'insalubrité sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'insalubrité constitue une problématique multisectorielle impliquant souvent de nombreux intervenants, tels que les autorités locales, la santé publique, la protection de la jeunesse, la justice, et de nombreux intervenants;

CONSIDÉRANT QUE la démarche de collaboration régionale visant à mettre en place de procédures concertées pour comprendre et contrer les cas d'insalubrité sur le territoire;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de mettre en place un protocole d'entente visant schématiser les procédures possibles pour régler les problématiques d'insalubrité sur le territoire;

IL EST PROPOSÉ par Françoise Asselin que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise la municipalité à participer au protocole d'entente régional avec les autorités de la Santé publique et les autres partenaires visant la gestion des cas d'insalubrité de son territoire;

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1. Inscription des employés de voirie pour des formations en signalisation routière

Résolution 2019-08-340

CONSIDÉRANT QUE la signalisation routière constitue une démarche cruciale pour la protection des employés et des usagers de la route lors de travaux sur la voirie locale;

CONSIDÉRANT QU'IL est essentiel de connaître les principales réglementations concernant la signalisation routière au Québec;

CONSIDÉRANT LES formations offertes dans la région au cours du mois de septembre prochain, soit à Saint-Stanislas et Saint-Luc-de-Vincennes sur la signalisation routière et la formation obligatoire de signaleur;

CONSIDÉRANT QU'UNE formation obligatoire est requise par le Code de sécurité sur les chantiers de construction pour effectuer la signalisation routière au Québec;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lefebvre, et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise les employés de voirie à suivre les formations requises pour assurer la sécurité routière lors des travaux de voirie de la municipalité.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

7.2 Prolongement du contrat de travail de Monsieur Éric St-Arnaud afin d'exécuter les travaux en cours dans la municipalité

Résolution 2019-08-341

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Éric Saint-Arnaud a été embauché pour la saison estivale pour aider à l'avancement de travaux divers d'entretien de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Saint-Arnaud a démontré des aptitudes et des compétences pour effectuer des travaux variés;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux planifiés pour la saison 2019 n'ont pas tous complétés à ce jour et toujours cours d'exécution;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu pour la municipalité de poursuivre certains travaux d'amélioration essentiels;

IL EST PROPOSÉ par Françoise Asselin, et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte de prolonger le contrat de travail de monsieur Éric Saint-Arnaud selon les besoins de la municipalité pour compléter les travaux en cours

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

8. VOIRIE

8.1. Attribution du contrat de déneigement 2019-2020 pour les voies de circulation municipale

Résolution 2019-08-342

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à des demandes de soumissions pour assurer le déneigement des voies de circulation municipale de son territoire en vue de la prochaine saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Jean Carignan et fils a soumis l'offre la plus intéressante pour la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes pour assurer ce service essentiel;

CONSIDÉRANT QUE cette entreprise est située dans la municipalité, ce qui permettra d'offrir un service efficace lors des chutes de neige;

CONSIDÉRANT QUE cette entreprise offre une panoplie des services d'excavation dans la municipalité, et ce depuis de nombreuses années, et que la relation d'affaires est satisfaisante;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lefebvre, et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accorde le contrat de déneigement, de sablage et de déglçage à l'entreprise Jean Carignan et fils selon les modalités et le montant soumis à l'appel d'offres.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

8.2. Déneigement des bâtiments municipaux – contrat non échu Contrat de 5 ans en cours avec l'entreprise Jean Carignan et fils de Saint-Luc-de-Vincennes

9. INFRASTRUCTURE

9.1. Planification pour le renouvellement des conduites unitaires de la rue de l'Église – Mandat à la « Fondation Rues Principales » pour un aménagement urbain en collaboration avec la SADC de la Vallée de la Batiscan

Résolution 2019-08-343

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté une firme d'ingénieur pour la planification du renouvellement des conduites d'égouts unitaires de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la société d'aide au développement des collectivités (SADC) de la Vallée de la Batiscan est membre de la Fondation Rues Principales;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Rues Principales est un organisme reconnu d'aide à l'aménagement urbain et à la revitalisation urbaine;

CONSIDÉRANT QUE la fondation peut offrir un service de soutien technique pour un aménagement durable et un développement urbain de qualité qui répond aux besoins de la municipalité et de ces citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la SADC offre un partenariat qui permet l'élaboration d'esquisse et un plan d'aménagement urbain à un tarif préférentiel;

IL EST PROPOSÉ par Françoise Asselin, et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate la Fondation rues principales pour amorcer une réflexion et une démarche de planification urbaine visant la revitalisation de la rue de l'Église dans le cadre du projet de renouvellement des conduites unitaires du centre villageois, notamment sur la rue de l'Église;

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. PLANIFICATION STRATÉGIQUE

10.1 Dépôt du rapport final du Programme Nouveaux horizons pour les aînées 2017-2018 – Réfection du centre communautaire

La municipalité dépose le rapport final au Programme Nouveaux horizons pour les aînées auprès du Ministère de Développement Social Canada suite à la finalisation des travaux de drainage du centre communautaire Georges-Sévigny.

11. URBANISME

11.1 Fin de l'entente avec la MRC sur les services visant l'application des règlements d'urbanisme et d'environnement

Résolution 2019-08-344

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a une entente triennale avec la MRC des Chenaux pour assurer la gestion de la réglementation d'urbanisme et d'environnement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose des ressources et des compétences requises pour assurer la gestion de son territoire visant l'aménagement, l'urbanisme et la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT le nombre de permis émis dans la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes;

CONSIDÉRANT L'importance de l'urbanisme dans la gestion et le développement du territoire;

CONSIDÉRANT que l'entente prend fin au 31 décembre 2019 et qu'il faut aviser la MRC par courrier recommandé au moins 3 mois avant la fin de cette entente pour se retirer ou poursuivre l'entente;

IL EST PROPOSÉ par Françoise Asselin, et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes se retire de l'entente avec la MRC des Chenaux visant l'application relative aux règlements d'urbanisme et d'environnement.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

12. LOISIRS

12.1 Grille d'activités d'automne avec le Centre de loisirs multi-plus – période des inscriptions du 19 août au 12 septembre - Reportée

12.2 Dépôt des règlements généraux pour la salle d'activité au centre communautaire – En cours de rédaction – Avis de motion

12.3 Comité provisoire « Les incroyables comestibles » afin de compléter l'aménagement et le terrassement du centre communautaire – Nouveaux Horizons pour les aînés 2018

Résolution 2019-08-345

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu pour la municipalité de maintenir ses actifs en bon état et d'offrir des lieux de qualité pour l'ensemble de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme de Nouveaux horizons pour les aînées 2018, visant des travaux de drainage sur le pourtour du centre communautaire nécessitent de travaux de terrassement;

CONSIDÉRANT LE mouvement citoyen international « Les incroyables comestibles » visant l'accessibilité des plantes comestibles gratuites et de proximité et permettant le verdissement des communautés;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu pour la municipalité de s'impliquer dans le verdissement de son territoire pour assurer la qualité de ses espaces de vie disponibles à ses citoyens;

IL EST PROPOSÉ par Françoise Asselin, et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes permet en remplacement de la traditionnelle tourbe à pelouse la plantation d'arbres et d'arbustes fruitiers qui permettra à long terme d'offrir un jardin de fruits comestibles gratuits pour ces citoyens et de favoriser le verdissement de la localité. Un comité « Les incroyables comestibles de Saint-Luc-de-Vincennes » est formé pour assurer la plantation du premier jardin fruitier de la municipalité accessible à tous.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

13. VARIA

13.1 Dépôt d'une lettre de démission d'un conseiller municipal – poste de conseiller # 6

13.2 Demande d'une contribution financière – Souper MADA avec le comité de la municipalité de Champlain

Résolution 2019-07-346

CONSIDÉRANT UNE demande du comité MADA de la municipalité de Champlain pour la participation à un souper communautaire;

CONSIDÉRANT QUE des membres du comité MADA de la municipalité ont participé l'an passé à cette activité;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu pour la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes de s'impliquer dans ce type d'activité visant la promotion de la démarche Municipalité amie des aînés;

IL EST PROPOSÉ par Thérèse Thivierge, et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte de contribuer financièrement pour un montant de 300 \$ à cette activité de réseautage dans le cadre de la démarche MADA.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

13.3 Nomination annuelle du maire remplaçant, compte tenu de la démission du conseiller # 6

Résolution 2019-08-347

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu selon le Code municipal du Québec de procéder à la nomination d'un conseiller responsable en cas d'absence du maire à son poste;

CONSIDÉRANT QUE cette fonction vise en occuper à remplacer le maire durant son absence ayant la même autorité;

CONSIDÉRANT QUE ce poste est attribué pour une période de 12 mois de façon alternative entre les conseillers;

CONSIDÉRANT QUE le maire remplaçant actuel et conseiller municipal a démissionné de ses fonctions auprès du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lefebvre, et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes désigne, Madame Thérèse Thivierge, à titre de mairesse suppléante en cas d'absence du maire dans ses fonctions, et ce pour une période de 12 mois.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution 2019-08-348

SUR LA PROPOSITION de Françoise Asselin et résolu unanimement que le conseil lève la séance à 20h25.

Je, Jean-Claude Milot, maire, atteste que la signature de présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

/Jean-Claude Milot/
Maire

/Francis Dubreuil/
Secrétaire